

RECTIFICATIFS**Rectificatif au règlement (UE) n° 56/2013 de la Commission du 16 janvier 2013 modifiant les annexes I et IV du règlement (CE) n° 999/2001 du Parlement européen et du Conseil fixant les règles pour la prévention, le contrôle et l'éradication de certaines encéphalopathies spongiformes transmissibles**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 21 du 24 janvier 2013)

Page 12, à l'annexe, point 2) en ce qui concerne l'annexe IV, chapitre IV, section D, point d), 1^{er} alinéa, du règlement (CE) n° 999/2001:

au lieu de: «établissements agréés»,

lire: «établissements autorisés».

Page 13, à l'annexe, point 2) en ce qui concerne l'annexe IV, chapitre IV, section E, point c), 1^{er} alinéa, du règlement (CE) n° 999/2001:

au lieu de: «et sont agréés»,

lire: «et sont autorisés».

Page 14, à l'annexe, point 2) en ce qui concerne l'annexe IV, chapitre V, section A, points b) et d), du règlement (CE) n° 999/2001:

au lieu de: «usines de transformation agréées»,

lire: «usines de transformation autorisées».

Page 14, à l'annexe, point 2) en ce qui concerne l'annexe IV, chapitre V, section A, point e), du règlement (CE) n° 999/2001:

au lieu de: «établissements agréés»,

lire: «établissements autorisés».
